

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

1^{ère} Commission**N° CP-2020-9-1-1****Service instructeur**

Direction des Finances

Service consulté**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
HABITATS DE HAUTE-ALSACE
CASERNE DE GENDARMERIE DE SAINT-LOUIS**

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt intégrale à l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à un prêt d'un montant de 1 260 000 € à souscrire auprès la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de 8 logements de la caserne de gendarmerie de Saint-Louis.

Au cours de sa séance du 28 août 2020 (n°CD-2020-5-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt intégrale émanant de l'Office Public Habitats de Haute-Alsace de Colmar (HHA), relative à un prêt de 1 260 000 € à souscrire auprès la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de 8 logements de la caserne de la gendarmerie située 49 rue de Mulhouse à Saint-Louis.

Le financement prévisionnel de cette opération, dont le coût total s'élèverait à 1 270 118,15 €, est prévu selon le tableau ci-après :

Prêt CDC PLF	1 260 000 €
Fonds propres	10 118,15 €
TOTAL	1 270 118,15 €

Les caractéristiques du prêt de la Caisse des dépôts et consignations pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne du prêt	PLF
Enveloppe	-
Identifiant de la ligne du prêt	5359443
1 260 000 €	1 260 000 €
Commission d'instruction	750 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	1,5 %
TEG de la ligne du prêt	1,5 %
Phase d'amortissement	
Durée	40 ans
Index (1)	Livret A
Marge fixe sur index	1 %
Taux d'intérêt (2)	1,5 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

- (1) A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 0,5 % (livret A)
- (2) Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du Prêt.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH